



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 14.09.2026

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS	MEMBRES ABSENTS
HIGHT Muriel	EMICA Sarah	MEDE Jean-Widly
APAGUI Nicolas		POPIEUL Florentin
JOSEPH Sonia		NOEL Luxon
PRÉVOT Guy Grégory		MBAYA WA MBAYA Fils
WATKINS Sherry-Ann		
CHALOT Andral		
DUMAS Sophie		
SOW Mamadou Khaly		
HODEBOURG Emmanuel		

Début de la séance : 18h30

ORDRE DU JOUR

1. Invitation Théo GONVALEZ, Jean-Claude FABIEN, Emmanuel HODEBOURG, Rudyline PEDDIE
2. Regroupement avec les observateurs
3. Tests physiques
4. Séminaire d'arbitrage des Caraïbes de la CONCACAF
5. Journée de cohésion
6. Rappels

INVITATION DES ARBITRES Théo GONZALES, Jean-Claude FABIEN, Emmanuel HODEBOURG, Rudyline PEDDIE

Nous avons reçu les arbitres de la rencontre **SC Kourou – Grand-Santi**, disputée le **samedi 5 septembre 2026 à 15h45 au stade de Bois Chaudat**, suite à un incident survenu lors du **match**. Le score à la mi-temps était de 1-0 pour SC Kourou. Arbitrage assuré **Théo GONZALES**, assisté d'**Emmanuel HODEBOURG** et **Jean-Claude FABIEN**, avec une déléguée bénévole.

Un individu non identifié s'était installé dans les tribunes en violation d'un arrêté municipal lui interdisant l'accès à cet emplacement — il en était le seul occupant. Après un penalty sifflé en 2ème mi-temps en faveur de Grand-Santi (décision fortement contestée), **cet individu a proféré de manière répétée et publique des propos à caractère raciste, sexiste, des menaces de violence physique et des accusations de corruption envers l'arbitre**. En l'absence de bruit sur le terrain, ces propos ont été entendus par l'ensemble des joueurs, ce qui a contribué à envenimer le climat de la rencontre, avec des joueurs reprenant à leur tour des injures envers l'arbitre.

Un agent municipal est intervenu à plusieurs reprises pendant le match pour demander à l'individu de quitter les tribunes conformément à l'arrêté en vigueur qui interdisait l'accès aux tribunes au public ; ce dernier a systématiquement refusé et est resté jusqu'à la fin du match.

Deux exclusions ont été prononcées à l'encontre de Grand-Santi : la première suite à la contestation du penalty et des propos injurieux envers l'assistant, la seconde en 90e minute sur second avertissement. Le match n'a pas été arrêté.

À l'issue du match, la sortie du stade a nécessité des précautions particulières (climat tendu aux abords, véhicule rapproché par prudence), et un joueur a conseillé à l'arbitre d'éviter de futures désignations à Saint-Laurent. L'identité de l'auteur des propos, ainsi que son éventuel club d'appartenance, n'ont pas pu être établis à ce jour.

M. GONZALES nous fait savoir qu'il ne souhaite pas être désigné sur d'autres matchs pour le moment, car il est encore sous le choc et a besoin de prendre du recul.

Mlle PEDDIE, n'a pas pu pour raison personnelle honorer son invitation, nous l'a recevrons ultérieurement.

REGROUPEMENT AVEC LES OBSERVATEURS

L'ensemble des candidats ayant validé les épreuves ont été conviés à une réunion de la CRA fixée **au 14 septembre 2026 à 18H30 à la Ligue de football**, consacrée à la mise en place de la section observation.

1. Constat de départ

La Ligue compte environ 185 arbitres, mais le nombre d'observateurs et de formateurs reste insuffisant pour assurer un suivi régulier de tous. L'objectif minimum retenu est que **chaque arbitre bénéficie d'au moins une observation**.

2. Harmonisation des pratiques d'observation

- Chaque observateur peut garder sa méthode, mais la finalité doit être commune : produire une observation **claire, compréhensible et utile** à l'arbitre.
- Le **rapport d'observation doit être transmis dans les 24 heures** suivant le match.
- Les Lois du Jeu doivent être parfaitement maîtrisées, aussi bien par les observateurs que par les arbitres.

3. Une observation à visée formative

- L'observation sert d'abord à **faire progresser l'arbitre**, pas seulement à relever ses erreurs.
- Une attention particulière sera portée aux **jeunes arbitres** et à ceux qui ont besoin d'accompagnement.
- La **vidéo** pourra être utilisée comme outil pédagogique pour revoir des situations et expliquer la décision attendue.

4. Organisation et désignations

- Les observateurs devront communiquer leurs **disponibilités du mardi au dimanche, la commune, la catégorie**, pour faciliter les désignations.
- Une **répartition des suivis** pourra être mise en place selon les catégories et les besoins (notamment R2/R3, jeunes (U15 à U19)).

5. Formation et perspectives

- Des temps de formation seront proposés sur les **Lois du Jeu**, la **préparation physique** et la **prise en charge des jeunes**.
- Certains arbitres pourront être orientés vers des formations ou dispositifs de **niveau supérieur, notamment CONCACAF**.

Conclusion

L'objectif principal est de rendre l'observation **plus homogène, plus régulière et plus formative**, afin d'accompagner les arbitres dans leur progression.

TESTS PHYSIQUES

Au cours du mois d'août, trois sessions de tests physiques ont été organisées, respectivement à Saint-Laurent-du-Maroni, à Kourou et à Cayenne. L'ensemble des trois sessions a réuni une vingtaine de participants.

Ces tests ont permis d'évaluer la condition physique des arbitres en vue de leur passage de grade. À l'issue de ces évaluations, les arbitres ont effectué leur rentrée lors d'une réunion organisée à la ligue de football.

D'autres sessions seront organisées au cours de la saison afin de suivre l'évolution des arbitres dans la perspective de leur passage de grade.

SEMINAIRE D'ARBITRAGE DES CARAÏBES DE LA CONCACAF

La Commission Régionale de l'Arbitrage a pris connaissance du courrier de la Confédération de Football d'Amérique du Nord, d'Amérique Centrale et des Caraïbes (Concacaf), en date du 2 septembre 2026, invitant la Ligue de Football de Guyane à nommer jusqu'à trois (3) arbitres et un (1) instructeur local au Séminaire d'Arbitrage des Caraïbes, organisé à Saint-Martin du 31 octobre au 1er novembre 2026 (arrivée le 30 octobre, départ le 2 novembre 2026).

Après examen des critères de sélection fixés par la Concacaf (tranche d'âge 20-30 ans, arbitres en devenir non-membre de la FIFA, officiant activement en 1ère ou 2e division, aptitude au test physique), la CRA a retenu les arbitres suivants pour représenter l'arbitrage guyanais :

PALOUTE Palens

SANTANA PENA Frederic

BENECHÉ Joana

Afin de permettre à ces Jeunes Arbitres de Ligue (JAL) de donner le meilleur d'eux-mêmes et de représenter dignement l'arbitrage guyanais lors de ce séminaire, un accompagnement sportif, physique et écrit sera mis en place en amont de leur participation.

JOURNÉE DE COHÉSION

Ce point a été évoqué ; les modalités seront précisées lors d'une prochaine réunion.

RAPPELS

- Afin que la comptabilisation du nombre de matchs soit correctement effectuée, chaque arbitre est invité à faire remonter les informations relatives à ses matchs.
- Assurer le suivi concernant les clubs et les défraiements.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Secrétaire de séance
Sherry-Ann WATKINS

La Présidente de séance
Muriel HIGHT